

## FORMATION CERTIFIANTE

## FORMATION CONTINUE

# CAFERUIS - Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

## OBJECTIFS

La formation au CAFERUIS vise :

- **A promouvoir des encadrants** et responsables d'unité d'intervention sociale en capacité de :
  - **Construire et piloter un projet de service ou d'unité**
    - Porteur de sens,
    - S'inscrivant dans un cadre de politique sociale et une dimension prospective, prenant en compte le respect des droits des usagers,
    - Promoteur d'une dynamique institutionnelle ouverte au changement et à la promotion de ses acteurs,
    - S'appuyant sur des principes éthiques
- **Qualifier** les cadres de proximité des services de l'action sociale par la construction et l'appropriation de l'identité professionnelle d'encadrant (opérer un changement de forme identitaire au regard de la profession d'appartenance) et par **l'acquisition des compétences nécessaires** à l'exercice de la fonction.
  - Comprendre l'évolution de la question sociale
  - Maîtriser les aspects réglementaires, administratifs et législatifs de l'intervention
  - Maîtriser les méthodes de diagnostic, de conduite de projet et d'évaluation
  - Constituer et actualiser une cartographie des acteurs locaux
  - Connaître les modes d'organisation du travail et les méthodes de management
  - Savoir analyser ses délégations, son rôle et ses fonctions
  - Maîtriser les techniques de programmation et de planification d'activités
  - Appréhender la gestion budgétaire, le droit du travail et la gestion des personnels
  - Développer la réflexion sur la citoyenneté et l'éthique
  - Maîtriser les techniques d'expression écrite et orale
  - Exploiter les systèmes d'information et de communication

## CONTENUS

### UF1 : CONCEPTION, CONDUITE, MISE EN OEUVRE DE PROJET - 90H

Donner aux stagiaires les éléments et bases théoriques et méthodologiques de connaissance, expérimentation, méthode, maîtrise du projet et de l'écriture.

- Module Projet
- Module Evaluation
- Module Qualité
- Module Méthodologie de recherche
- Module Evaluation, accompagnement, préparation aux épreuves de certification

## **UF 2 : EXPERTISE TECHNIQUE- 150H**

Donner aux stagiaires cadres les éléments (historiques, actuels et prospectifs) d'une analyse des questions sociales afférentes aux politiques publiques et en termes de transmission et d'apprentissage, les éléments méthodologiques d'appui, de diagnostic, d'expertise et de conseil "logistiques".

- Module Connaissance des problématiques sociales et des dispositifs
- Module Droit et Action sociale
- Module Appui technique, diagnostic et expertises
- Module Evaluation, accompagnement, préparation aux épreuves de certification

## **UF 3 : MANAGEMENT D'EQUIPE - 100H**

Donner aux stagiaires cadres les éléments et données théoriques et méthodologiques afin de recruter, animer, superviser et concourir à la formation et à l'encadrement d'une équipe.

- Module Psycho-sociologie des organisations
- Module Animation d'équipe
- Module Développement des compétences individuelles et collectives
- Module Analyse des pratiques d'encadrement
- Module Communication
- Module Evaluation, accompagnement, préparation aux épreuves de certification

## **UF4 : GESTION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE - 60H**

Donner aux stagiaires cadres les éléments théoriques et méthodologiques afin de construire, animer, gérer une organisation, des budgets.

- Module Gestion administrative
- Module Gestion financière
- Module Evaluation, accompagnement, préparation aux épreuves de certification

## **FORMATION PRATIQUE - STAGE - 420H (FORMATION LONGUE) ou 210H (FORMATION COURTE)**

La formation pratique se déroule sous la forme d'un stage effectué sur un ou deux sites qualifiants. Lorsque le candidat est en situation d'emploi, le stage doit se dérouler hors de l'établissement ou service qui l'emploie.

Le **site qualifiant** se définit comme une organisation apprenante de la professionnalisation et de la formation d'encadrant d'unité d'intervention sociale. La notion de site qualifiant implique la responsabilité de l'organisation accueillante dans la garantie de la qualité du lieu de stage au niveau organisationnel, au niveau de l'acquisition des connaissances et de la mise en situation concrète d'apprentissage en lien avec la formation poursuivie.

Le **réfèrent** du site qualifiant assure la coordination entre l'organisation accueillante, le centre de formation et le stagiaire. Il a un rôle d'accompagnant pédagogique et contribue à la mise en œuvre du projet de stage. Le réfèrent procède à l'évaluation du stage en se basant sur le référentiel de compétences CAFERUIS.

## **MODALITÉS PÉDAGOGIQUES**

Les méthodes et techniques d'animation des apprentissages se feront essentiellement sous la forme de cours produits par des intervenants experts du champ social et médico-social, mais aussi sous la forme d'exercices pratiques et de mises en situation : par exemple acquérir une posture managériale. Des ateliers de méthodologies et d'analyses des pratiques d'encadrement seront constitués pour permettre aux stagiaires de produire des documents écrits de qualité. Nous remettons aux stagiaires les supports de cours correspondant aux interventions durant la durée de la formation

## **MOYENS À DISPOSITION**

- L'ensemble des stagiaires ont accès durant un an à notre centre de ressources documentaires
- L'ensemble de nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap

## MODALITÉS D'ACCÈS

**La sélection** - Un entretien individuel de 40 minutes devant un jury de sélection composé de deux professionnels, permettant d'apprécier le cursus et l'expérience du-de la candidat-e, son engagement et son projet de formation.

Cet entretien permet en outre de préciser les modalités de la formation et les exigences et doit permettre d'apprécier les éventuels allègements de formation auxquels le-la candidat-e peut prétendre.

Au préalable et pour accéder à l'entretien de sélection, il est nécessaire de :

- Faire parvenir un dossier d'inscription dûment rempli auprès du CRFPE, afin de vérifier les conditions d'accès à la formation.
- Puis une convocation à l'entretien de sélection est envoyée avec les documents nécessaires dont un CV et une lettre de motivation détaillée

A l'issue de l'entretien de sélection une grille d'évaluation est remplie :

Capacité à structurer une pensée, un discours, rentrer dans des processus rationnels	/5
Capacité à élaborer un projet professionnel dans le champ du travail social, en lien avec une réalité personnelle	/5
Capacité à analyser une pratique, un environnement, interpréter des réalités	/5
Capacité à évaluer ses propres compétences et ses besoins de formation	/5

**Délibération finale** - La commission de sélection est présidée par le directeur d'établissement de formation ou de son représentant. Elle est composée du directeur du centre de formation, du responsable de la formation et de 2 membres du comité technique et pédagogique eux-mêmes, cadres d'un établissement ou service social ou médico-social. La commission de sélection arrête la liste des candidats (liste principale et liste d'attente) admis et propose le cas échéant des allègements pour les candidats pouvant en bénéficier. Cette liste est transmise à la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales.

## DÉLAI D'ACCÈS

Les demandes d'inscription débutent en février, et se terminent mi-décembre.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le référentiel de certification prescrit quatre épreuves :

**Conception et conduite de projets** : mémoire soutenu devant un jury final organisé par la DRDJSCS.

- Le mémoire est une production écrite individuelle de 40 à 50 pages, hors annexes. Il rend compte d'une démarche de conception, de programmation et d'évaluation d'un projet d'action référé à un domaine de l'action sociale et traité dans une position d'encadrant ou de responsable d'unité d'intervention sociale. Les critères d'évaluation de cette épreuve reposent sur les indicateurs de compétences correspondant au domaine de compétences « conception et conduite de projets d'unité ou de service dans le cadre institutionnel » et au domaine de compétence « évaluation - développement de la qualité ». La clarté et la rigueur de l'écrit, la capacité d'argumentation et de conviction à l'oral constituent des critères d'appréciation complémentaires.

**Expertise technique** : présentation d'un dossier technique réalisé par le candidat en rapport avec son activité professionnelle ou son lieu de stage.

- Ce dossier est noté sur 20. La prestation orale est également notée sur 20. La moyenne des 2 notes constitue la note de l'épreuve. Le sujet du dossier technique est laissé au libre choix du candidat, mais il doit être directement inspiré de son activité professionnelle ou de son lieu de stage. Il fera référence à une problématique professionnelle ou une question sociale mettant en valeur le travail d'expertise, de diagnostic, de conseil d'un chef de service auprès d'une direction d'établissement ou auprès d'une équipe de professionnels.

**Management d'équipe** : analyse de situation orale.

- Cette épreuve, notée sur 20, vise à évaluer 2 domaines de compétences, celui relatif au management d'équipe et celui relatif à la communication - interface - gestion de partenariat. Elle se rapporte au management d'équipe. C'est une épreuve orale que le candidat prépare pendant 45 minutes à partir d'un sujet tiré au sort.

**Gestion administrative et budgétaire** : étude de cas sur table.

- L'épreuve notée sur 20 fait l'objet d'une double correction. Elle se rapporte à la gestion administrative et budgétaire. C'est une épreuve écrite de 3 heures. Une épreuve faisant l'objet d'un examen oral organisé par le centre de formation.

## LIEU ET DATE

La formation est proposée chaque année sur notre site de Lille, rue Courtois en partenariat avec l'Institut Social de Lille (ISL). La formation débute en janvier et se déroule sur une durée totale de 24 mois. La formation théorique se déroule sous forme de sessions de 2 à 4 jours par mois.

## PRÉ-REQUIS

La formation est ouverte aux candidats (cf. arrêté du 8 juin 2004) en situation d'emploi ou engagés dans une poursuite d'études ou demandeurs d'emploi et remplissant l'une des conditions suivantes:

- 1° Justifier d'un diplôme au moins de niveau III, délivré par l'état et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles.
- 2° Justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau II.
- 3° Justifier d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau III figurant au livre 3 de la quatrième partie du code de la santé publique ET de deux ans d'expérience professionnelle quel que soit le secteur d'activité.
- 4° Justifier d'un diplôme délivré par l'état ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures ou d'un diplôme certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et de trois ans d'expérience professionnelle dans des fonctions d'encadrement (hiérarchique ou fonctionnel) réalisée dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur social, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire. Si l'expérience professionnelle relève uniquement de fonctions d'encadrement fonctionnel, six mois consécutifs d'encadrement fonctionnel sont exigés dans les trois ans d'expérience professionnelle dans les secteurs ci-dessus énoncés. Les candidats fournissent des attestations de leur(s) employeur(s) justifiant de fonctions et/ou missions exercées permettant de valider les expériences professionnelles d'encadrement (hiérarchique ou fonctionnel).
- 5° Justifier d'un diplôme de niveau IV, délivré par l'état et visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles, ET de quatre ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.
- 6° Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation est délivrée, à la demande du candidat, par un centre habilité à cet effet.



## CODE RNCP

RNCP2514



## DURÉE

24 mois - 540 à 820 heures

Formation théorique : 330 à 400h

Formation pratique : 210 à 420h

La durée des enseignements théoriques et de la formation pratique varie en fonction de la qualification et de l'expérience du candidat.

Pour en connaître les modalités, voir arrêté du 8 juin 2004 article 5.



## TARIF/FINANCEMENT

Le coût de cette formation est de :

- Coût : 6 600€ (820h)
- Coût formation allégée : 5 445 € (750h)

Financement :

- Demandeurs d'emploi : Financement possible POLE EMPLOI, qui pourra en fonction des lignes budgétaires définies, participer au financement de votre projet.
- Salariés : Le plan de développement des compétences, le projet de transition professionnelle, le compte personnel de formation (CPF)

## CONTACT

### CETTE FORMATION VOUS INTÉRESSE ?

#### CONTACTEZ-NOUS



formationcontinue@crfpe.fr



www.crfpe.fr



03.20.14.93.06



CRFPE

465 rue Courtois

59042 LILLE

SIRET : 78370779700024

